

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS
CHARGE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

Travail - Démocratie - Paix

MK/MJL.--

du 14 Février 1975

DECRET N° 77-78 /MTPT/UHE/RNTP
portant inscription au Tableau
d'Avancement au titre de l'année 1975
des Ingénieurs de la Catégorie A 1 des
Services Techniques(Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES

-:~::~:-

Visas

- Vu la Constitution du 24/6/1973;
- Vu la Loi 15/62 du 3/2/62 portant Statut Général des fonctionnaires des cadres;
- Vu l'arrêté n° 2.087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
- Vu l'Arrêté 60-90/FP du 3/3/1960 fixant le statut commun des cadres de la Catégorie A1 des Services Techniques de la République Populaire du Congo;
- Vu le Décret 62-130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des Rémunérations des cadres de la République Populaire du Congo;
- Vu le Décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des cadres de la République Populaire du Congo;
- Vu le Décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les Catégories et Hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le Décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
- Vu le Décret 65/170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
- Vu l'acte n° 44 du 12.12.75 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret 75/541 du 18.12.75 fixant la composition du Conseil des Ministres;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Paritaire Administrative en date du 25/9/76;

DECRETE

ARTICLE 1er.-- Sont inscrits au Tableau d'avancement de l'année 1975, les Ingénieurs des cadres de la Catégorie A1 des Services Techniques(Travaux Publics) dont les noms suivent :

./...

AU GRADE D'INGENIEURS

- Pour le 3ème échelon à 2 ans
- M'BOMO Denis, R.N.T.P. Brazzaville
- Pour le 4ème échelon à 2 ans
- BAKALA-PINDOUX Gilbert, RNTP Brazzaville
 - BOUKAKA Samuel, ASECNA Brazzaville
 - MISSAMOU Jean Baptiste, SNDE Brazzaville
- Pour le 5ème échelon à 2 ans
- BONGOU Léon Augustin, O.C.H. Brazzaville

AU GRADE D'INGENIEURS EN CHEFS

- Pour le 1er échelon à 2 ans
- BAKANTSI Albert, Mairie Pointe-Noire
 - KIPOKO André, MINI-SANTE Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 14 FEVRIER 1977

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
~~Président du Conseil des Ministres.~~
 Le Ministre des Travaux Publics
 et des Transports
 Chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat
 et de l'Environnement.

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

J. J. ONTSA-ONTSA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Le Ministre des Finances

P. N G A K A.-

J. J. ONTSA-ONTSA.-

AMPLIATIONS

SGCE/Courrier	3
JORPC	1
MTPTUHE	2
DG-RNTP	10
SNDE	1
MAIRIE P/NOIRE	1
DGT	7
DF	2
CF	2
ASECNA	1
OCH	1
MINI-SANTE B/V	1
DOSSIERS	21
INTERESSES	7